

**Les associations de propriétaires et d'habitants appellent l'Etat et les communes à la concertation**

Intervention des participants

**Onex : Révision du Plan Directeur Communal** – François Mumenthaler, membre du comité Pic-Vert et président du conseil municipal

Afin de maîtriser l'évolution de son territoire la commune d'Onex a décidé de réactualiser son plan directeur communal établi en 2002. Un crédit de 220'000 francs a été voté le 8 mars 2011.

Contrairement à la démarche de 2002, la Conseillère administrative en charge de l'aménagement a décidé de mener la révision de manière transparente et en concertation avec les différents acteurs.

Un comité de pilotage a été constitué. Il est composé de la conseillère administrative, du collaborateur de la commune en charge des questions d'aménagement, d'un représentant de l'office de l'urbanisme et d'un représentant de chaque groupe politique siégeant au Conseil municipal.

Le comité de pilotage a validé le cahier des charges et a participé au choix du mandataire qui a fait l'objet d'un appel d'offre.

Le processus mis en place prévoyait deux séances de concertation avec la population et les diverses associations de quartier. La première a eu lieu le 3 novembre 2011, elle a réuni 120 personnes.

La conclusion de ce premier atelier permet de résumer les enjeux auxquels devra répondre le plan directeur communal : comment orienter le développement pour qu'il contribue à l'amélioration de la qualité de vie et comment conjuguer ensemble « développement urbain » et « mieux vivre ensemble »

La deuxième séance a eu lieu 5 juin 2012, elle a réuni environ 50 personnes qui ont réfléchi sur les problématiques de l'utilisation des espaces publics tant dans la cité nouvelle que dans les zones de villas.

Une 3ème séance est prévue au cours de laquelle le projet de plan directeur sera présenté aux associations et à l'ensemble de la population.

Le comité de pilotage devra prendre en compte les besoins exprimés lors des séances de concertation et faire des pesées d'intérêts. Il devra fixer les priorités d'aménagement en fonction des besoins de la population onésienne et non en fonction de principes idéologiques ou de clientélisme. Il a le devoir de trouver des consensus, d'abord entre ses membres puis avec l'Etat, qui permettront un développement harmonieux et surtout durable de la commune.

Je suis convaincu que seule une démarche participative où population et acteurs locaux sont associés, permet aujourd'hui de maîtriser l'évolution de notre territoire.

François Mumenthaler  
francois.mumenthaler@gmail.com